

RECEVU A 258 DU

20 SEP. 2000

92 B316

" GROUPE TITEL "

société anonyme

au capital de 1 500 000 Euros

Z.I. de Ladoux-rue Bleue

CEBAZAT-B.P.12 BLANZAT

63 018 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02

RCS CLERMONT-FERRAND B 388 386 286

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 DECEMBRE 1999

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf et le vingt huit décembre,

A dix heures;

Sur la convocation du conseil d'administration, faite conformément aux prescriptions légales et statutaires, les actionnaires se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire.

Une feuille de présence est émise par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur Isidore FARTARIA préside l'assemblée.

Il procède à la formation du bureau; deux actionnaires, présents et acceptant, représentant le plus grand nombre d'actions sont appelés comme scrutateurs; il s'agit de Monsieur Patrice BOUZONIE et de Monsieur Bernard DELGAY.

Le secrétariat de la séance est confié à Monsieur José FARTARIA.

Le bureau ainsi constitué, après avoir certifié exacte la feuille de présence de l'assemblée constate que les actionnaires présents, possèdent plus du quart des actions composant le capital social; l'assemblée est donc déclarée régulièrement réunie.

Puis, il est déposé sur le bureau de l'assemblée les documents suivants :

- la feuille de présence;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires;
- les pièces justificatives de la régularité de la convocation des actionnaires et du commissaires aux comptes;
- le rapport du conseil d'administration;

Le président déclare alors l'assemblée ouverte et il rappelle l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure en annexe du procès-verbal.

Le président donne ensuite lecture du rapport du conseil d'administration sur la question à l'ordre du jour de l'assemblée, à savoir :

- remplacement d'un administrateur démissionnaire

Après cette lecture, le président ouvre les débats et diverses observations sont alors échangées.

Puis personne, ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, constate qu'à la suite de la démission de Monsieur Patrice BOUZONIE, au 31 décembre prochain, l'effectif du conseil ramené à deux membres, sera inférieur au minimum légal et décide de nommer comme administrateur, à compter du 1^{er} janvier 2000, Monsieur Jacky FARTARIA demeurant à CEBAZAT (Puy de Dôme), 10 chemin de Ceyre - pour la durée restant à courir sur le mandat de Monsieur Patrice BOUZONIE, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2003 sur les comptes de l'exercice 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jacky FARTARIA déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié, et pouvoir l'exercer valablement au regard de la loi et des règlements.

DEUXIEME RESOLUTION

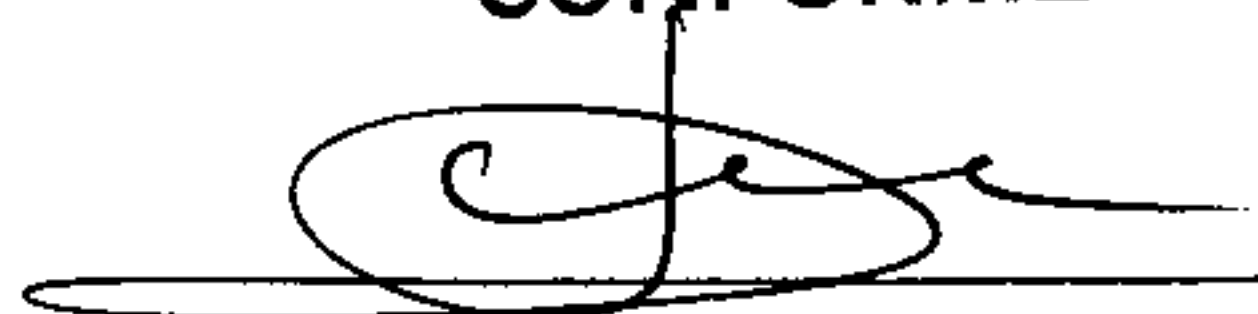
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, que le président et les membres du bureau, après lecture ont signé.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a small flourish.